

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N°75-131 du 16 juin 1975

portant création d'un Comité ad hoc chargé d'arrêter le programme de toutes les manifestations dans le cadre de l'Année Internationale de la Femme.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;  
VU le Décret n°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouvernement et les textes modificatifs subséquents ;  
VU le Décret n°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1er.- Il est créé un Comité ad hoc chargé d'arrêter le programme de toutes les manifestations à organiser sur toute l'étendue du Territoire National, dans le cadre de l'Année Internationale de la Femme.

Article 2.- Le Comité qui se réunira sur convocation de son président, est composé comme ci-après :

PRESIDENT : - Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération

VICE-PRESIDENT : - Le Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales

M E M B R E S : - Les Camarades : -ADJO B. Ignace } Membres du Bureau Politique  
-KPOFFON Paul } du Conseil National de la  
-OGOUMA I. Simon } Révolution

- Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité

- Le Ministre de l'Information et de l'Orientation Nationale

- Les Camarade : -ADEN Confort } Membres du Conseil  
-QUENUM Valentine } National de la Révolution.  
-SANSUAMOU Philomène }

Le Camarade ADJO B. Ignace est désigné en qualité de Rapporteur du Comité.

Article 2.- Le présent décret sera communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 16 juin 1975

par le Président de la République  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS: PR 8 - CNR 4 - Ministères 13 - Intéressés 11 -